

Document d'information sur le produit d'assurance

Entreprise : EUROP ASSISTANCE BELGIUM, TVA BE 0738.431.009 RPM Bruxelles, Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, succursale belge d'Europ Assistance SA, assureur de droit français ayant son siège social au 2, rue Pillet-Will à 75009 Paris, France (451 366 405 RCS Paris), agréée sous le code 0888 pour les branches 1,9,13,16 et 18 sous la surveillance de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.

Produit: BEOBANK VISA PLATINUM BUSINESS

Ce document n'est pas destiné à vos besoins spécifiques et les informations et obligations contenues dans ce document ne sont pas exhaustives. Pour toute information complémentaire concernant les droits et obligations de la compagnie d'assurance et de l'assuré, veuillez- vous référer à la documentation précontractuelle et contractuelle du produit d'assurance concerné. (ref doc 03/2026)

Quel type d'assurance est-ce ?

Ces prestations d'assistance de voyage et d'assurance sont comprises dans votre carte Beobank Visa Platinum Business et couvrent vos achats ainsi que ceux achetés en ligne, vous offrent une garantie prolongée, couvrent les dommages à la voiture de location, l'annulation ou interruption de voyage, le retard ou la perte de vos bagages et vous permettent de bénéficier d'une assistance voyage en cas de maladie, d'accident corporel ou de décès. De plus, une assistance psychologique est également prévue en cas de choc psychologique grave. Ces prestations d'assurance et d'assistance sont uniquement applicables à l'usage de votre carte.



Qu'est-ce qui est couvert ?*

Biens et services achetés avec la carte de crédit Beobank Visa Platinum Business.

ASSURANCE ACHATS

- ✓ Rembourse le prix d'achat en cas de vol par effraction ou violence, ou en cas de dommage accidentel dans les 200 jours à compter de la date d'achat d'un nouveau bien acheté jusqu'à 3.000 € par sinistre et par période de 12 mois

SAFE ONLINE

- ✓ En cas d'incident avec la livraison d'un nouveau bien, tel que livraison non conforme ou bien non livré, remboursement du prix d'achat du bien jusqu'à 1.250 €
- ✓ Le bien doit avoir été acheté sur un site marchand domicilié dans un pays de l'Union Européenne ou aux Etats-Unis

GARANTIE PROLONGEE

- ✓ Prolonge la garantie légale de 12 mois supplémentaires et couvre les frais de réparation jusqu'à 2.000 € par sinistre et par période de 12 mois
- ✓ Biens assurés : tout nouveau bien meuble à usage ménager ou un nouveau bien électronique audio et vidéo ou un nouveau matériel informatique
- ✓ Pour les achats sur Internet : seuls les achats effectués sur un site de vente établi dans un pays de l'Union européenne sont assurés
- ✓ Pour les achats en magasin : seuls les achats effectués en Belgique

ASSISTANCE VOYAGE

- ✓ Evacuation et rapatriement jusqu'à 125.000 € maximum
- ✓ Rapatriement de la dépouille mortelle jusqu'à 12.500 € maximum
- ✓ Prise en charge des frais médicaux à l'étranger jusqu'à 2.000.000 € maximum
- ✓ Avance honoraire avocat jusqu'à 2.500 € maximum
- ✓ Avance de caution jusqu'à 12.500 € maximum
- ✓ Avance sur les frais d'hospitalisation jusqu'à 750 € maximum
- ✓ Visite d'un proche en cas d'hospitalisation de l'assuré voyageant seul
- ✓ Retour des enfants à charge en cas d'accident ou de maladie de l'assuré

ASSURANCE RETARD , PERTE DE BAGAGES

- ✓ Intervention jusqu'à 350 € en cas de retard de bagages et jusqu'à 650 € en cas de perte

ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

- ✓ En cas de choc psychologique grave, prise en charge de maximum 5 séances d'1 heure par année de souscription avec un psychologue belge agréé par l'assureur
- ✓ Choc psychologique grave : agression, car-jacking, home-jacking, accident de travail, décès d'un proche, événements imprévisibles et soudains (catastrophe naturelle, acte terroriste)

ASSURANCE ANNULATION

- ✓ Annulation de voyage ou interruption de voyage jusqu'à 6.000 € en cas de maladie, d'accident constaté préalablement par une autorité médicale habilitée, de décès de l'assuré, de son conjoint ou de leurs ascendants et descendants au 2^{ème} degré maximum, de préjudice matériel important dans les locaux professionnels dans les 10 jours avant la date de départ, de perte ou de vol des papiers d'identité dans les 30 jours précédant le départ

- ✓ Voyage assuré : tout déplacement dans le cadre d'un voyage professionnel, vers une destination à l'étranger d'une durée de maximum 90 jours consécutifs

DEGATS MATERIELS VOITURE DE LOCATION (CDW)

- ✓ Couverture des dégâts matériels à la voiture de location jusqu'à un maximum de 2.000 € par année de souscription

***Pour un aperçu complet des garanties, des plafonds et des exclusions, nous vous renvoyons aux conditions générales.**



Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?*

ASSURANCE ACHATS

- ✗ Vol ou dommage qui survient plus de 200 jours après la date d'achat ou la date de livraison du bien assuré
- ✗ Faute de fabrication ou non-respect des conditions d'utilisation du bien préconisées par le fabricant
- ✗ Usure normale ou d'une dégradation graduelle du Bien Assurée due à l'érosion, la corrosion, l'humidité ou l'action du froid ou du chaud
- ✗ Les téléphones portables, bijoux, denrées périssables, plantes, espèces ou devises, chèques de voyage, titre de transport, véhicules motorisés, biens achetés pour être revendus

SAFE ONLINE

- ✗ Les animaux, les végétaux, les biens et denrées périssables ou denrées alimentaires
- ✗ Les espèces, actions, obligations, coupons, titres et papiers, valeurs de toute espèce
- ✗ Les biens achetés sur un site de vente aux enchères
- ✗ Les bijoux ou les objets précieux d'une valeur supérieur à 150 €
- ✗ Tout sinistre résultant de l'usage frauduleux de la carte

GARANTIE PROLONGEE

- ✗ Les téléphones portables, smartphones ou tablettes
- ✗ Les dommages causés par des événements externes à l'article assuré, comme le transport, la livraison ou l'installation

ASSURANCE ANNULATION /ASSISTANCE VOYAGE

- ✗ Les conséquences de l'usage de drogues ou de médicaments, non prescrits médicalement
- ✗ Les accidents survenus au cours d'épreuves, courses ou compétitions, nécessitant l'utilisation d'engins à moteur
- ✗ Les maladies ou blessures bénignes qui ne vous empêchent pas de poursuivre votre voyage
- ✗ Un suicide, une mutilation volontaire ou une tentative de suicide
- ✗ Une guerre déclarée ou non ou toute action de guerre
- ✗ Les voyages inférieurs à 100 € par personne

ASSURANCE RETARD , PERTE DE BAGAGES

- ✗ Confiscation ou réquisition par les douanes ou toute autorité gouvernementale
- ✗ Grève ou action revendicative du personnel de la compagnie aérienne de l'équipage, des bagagistes ou des aiguilleurs du ciel
- ✗ Lorsque l'assuré n'a pas préalablement confirmé son vol ou train international à moins qu'il n'en ait été empêché par une grève ou en cas de force majeure
- ✗ Tout sinistre résultant de l'usage frauduleux de la carte

ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

- ✗ Tout choc psychologique ne constituant pas un choc grave selon le médecin de l'assureur
- ✗ Tout acte illégal commis par l'Assuré ou pour son compte
- ✗ Toute faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré ou d'un de ses proches

DEGATS MATERIELS VOITURE DE LOCATION (CDW)

- ✗ Les amendes, sanctions administratives
- ✗ Les dommages au véhicule de location qui est conduit par une personne autre que le conducteur repris sur le contrat de location
- ✗ La location de remorques, vélos, caravanes, camions, motocyclettes, scooters et camping-cars
- ✗ Tout acte frauduleux, malhonnête ou criminel commis par l'assuré



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! ASSURANCE ACHATS et SAFE ONLINE : Le bien ou l'article assuré doit avoir une valeur égale ou supérieure à 50 €
- ! LA GARANTIE ASSURANCE ACHATS intervient uniquement lorsque le vol ou dommage survient dans les 200 jours à compter de la date d'achat ou de livraison. Les téléphones mobiles et smartphones ne sont assurés que pour une période de 90 jours
- ! GARANTIE PROLONGEE : s'applique aux nouveaux biens ménagers, électroniques audio/vidéo et informatiques avec une garantie initiale de 24 mois et un prix d'achat d'au moins 50 €
- ! ASSISTANCE VOYAGE : la durée du voyage est limitée à 90 jours maximum
- ! ASSURANCE ANNULATION : une franchise de 50 € est d'application
- ! La garantie dégâts matériels à la voiture de location (CDW) est valable pour une période de location de maximum 31 jours. Les dommages CDW ne sont pas valables pour les voitures ayant une valeur d'achat supérieure à 75.000 €, ni pour les voitures de plus de 20 ans. Une franchise de 50 € est d'application



Où suis-je couvert(e) ?

TOUTES LES GARANTIES (excepté SAFE ONLINE et GARANTIE PROLONGEE)

- ✓ Mondialement sauf dans les pays en état de guerre (civile), les pays où la sécurité est tellement précaire qu'il est impossible de donner de l'assistance, les pays qui tombent sous une sanction internationale et les pays pour lesquels il existe un avis de voyage négatif. Ne sont toutefois pas couverts, les pays, régions ou zones pour lesquels les autorités gouvernementales ont émis une interdiction générale de voyage ou une interdiction pour tout voyage autre qu'un voyage essentiel. Ne sont pas couverts non plus, les pays de destination qui ont émis une interdiction d'entrée sur leur territoire pour les ressortissants du/des pays dont les bénéficiaires du présent contrat ont la nationalité. Les pays soumis aux sanctions des Nations Unies, l'Union européenne ou tout autre régime de sanction applicable qui nous empêchent d'y exécuter l'ensemble ou une partie de nos obligations contractuelles
- ✓ Sont exclus : La Corée du Nord, la Syrie, le Venezuela, l'Iran, la Biélorussie, l'Afghanistan, Myanmar (Birmanie), la Fédération de Russie et les régions ukrainiennes annexées par la Fédération de Russie (annexion non reconnue par la Belgique) : la Crimée, Donetsk, Louhansk, Zaporijia, Kherson.
- ✓ Pour les ressortissants des États-Unis voyageant à Cuba, l'exécution des services d'assistance ou de paiement de prestation est conditionnée à la fourniture de la preuve que le voyage à destination de Cuba respecte les lois des États-Unis. La notion « ressortissants des États-Unis » inclut toute personne, où qu'elle se trouve, qui est un citoyen américain ou qui réside habituellement aux États-Unis (y compris les titulaires d'une carte verte).

SAFE ONLINE

- ✓ Union Européenne ou les États-Unis : les achats garantis sont ceux effectués sur un site marchand domicilié dans un pays de l'Union Européenne ou aux États-Unis et livrés dans le pays où la carte Beobank Visa Platinum Business a été émise.

GARANTIE PROLONGEE

- ✓ Pour les achats sur Internet, seuls les achats effectués sur un site de vente établi dans un pays de l'Union européenne sont assurés
- ✓ Pour les achats en magasin, seuls les achats effectués en Belgique sont assurés



Quelles sont mes obligations ?

ASSURANCES ACHATS, SAFE ONLINE, GARANTIE PROLONGEE, ASSURANCE RETARD ET PERTE DE BAGAGES, DÉGÂTS MATÉRIELS VOITURE DE LOCATION (CDW)

Les documents suivants doivent être envoyés à l'assureur :

- en cas de vol, une copie de la déclaration à la police
- en cas de dégâts, la preuve des dégâts (facture de réparation)
- la facture d'achat originale, le ticket de caisse ou le bon de livraison mentionnant la date d'achat
- la preuve que le bien a été payé avec la carte de crédit assurée
- le contrat de location (pour la garantie dégâts à la voiture de location)
- le détail de l'indemnité payée par le transporteur si d'application
- les preuves, déclarations et documents qui stipulent la raison/les circonstances du sinistre

ASSISTANCE VOYAGE

Si vous êtes malade ou blessé, vous devez d'abord faire appel aux services de secours locaux et ensuite nous fournir les données du médecin traitant local.

Vous devez contacter l'assureur au numéro 00 32 2 541 91 83 (24h/24).

En cas d'hospitalisation, vous devrez communiquer les coordonnées de l'hôpital, les conditions du patient et son traitement actuel ainsi que les coordonnées du médecin de famille.

Les documents suivants doivent être envoyés à l'assureur :

- une copie de la réservation et de la facture du voyage
- la facture originale de l'annulation
- les titres de transport que vous n'avez pas utilisés lorsque nous avons pris en charge votre rapatriement
- tout certificat médical et toute pièce administrative (acte de décès, rapport de police ou des pompiers...), ainsi que le questionnaire médical dûment complété

ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

Les documents suivants pourront être demandés ultérieurement :

- en cas d'agression, home-jacking et car-jacking : procès-verbal et toute autre preuve pouvant l'en attester
- en cas de décès du proche : la preuve du décès (faire-part officiel)
- en cas d'acte terroriste ou de catastrophe naturelle : toute preuve des autorités locales ou des médias ainsi que toute preuve permettant d'attester la présence de l'assuré
- de manière générale, toute preuve pouvant démontrer la cause du choc grave

Si l'Assuré ne peut fournir aucune preuve du choc grave, l'assuré est redevable à l'assureur des séances qui ont déjà eu lieu.

ASSURANCE ANNULATION DE VOYAGE

En cas d'annulation, vous devez prévenir sans délai votre agence de voyage ou votre organisateur de voyage.

Les documents suivants doivent être envoyés à l'assureur :

- le formulaire de déclaration de sinistre (tous les documents à envoyer sont mentionnés dans le formulaire de déclaration de sinistre)
- une copie de la réservation et de la facture du voyage
- la preuve du paiement avec la carte
- la facture des frais d'annulation retenus par le prestataire ou le justificatif de l'absence de remboursement
- les titres de transport que vous n'avez pas utilisés lorsque nous avons pris en charge votre rapatriement
- tout certificat médical et toute pièce administrative (acte de décès, rapport de police ou des pompiers...), ainsi que le questionnaire médical dûment complété



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie prend effet au moment de l'activation de la carte Beobank Visa Platinum Business et se termine lorsque celle-ci n'est plus valable.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Les prestations d'assistance et d'assurances incluses dans la carte de crédit cessent lorsque le contrat d'ouverture de crédit est résilié selon les modalités décrites dans la clause 'Résiliation du contrat' des conditions générales du contrat d'ouverture de crédit.